

PUBLICATIONS DANS LA
REVUE HISTORIQUE NEUCHÂTELOISE

Directives aux auteurs et normes éditoriales

Les travaux sont envoyés à la rédactrice, Madame Natacha Aubert, par email à l'adresse suivante: nacths@vtx.ch

PEER REVIEW : Les articles destinés à des numéros thématiques ainsi que les articles libres sont évalués dans le cadre d'une procédure de double évaluation anonyme par les pairs (*peer review*). Le comité de rédaction reste libre de publier ou non les articles qui lui sont remis.

OPEN ACCESS : Conformément aux directives de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH), la RHN permet à ses auteur·e·s de mettre à disposition leurs contributions 12 mois après leur publication dans une archive institutionnelle en ligne (*repository*) de leur choix. Les contributions sont alors disponibles sous la licence CC-BY-NC-ND. L'édition numérique de la RHN est disponible en OA sur e-periodica.

COMPTE-RENDU : En principe, tous les comptes rendus de la RHN sont attribués par le Comité de rédaction. Nous accueillons cependant volontiers des propositions. Pour une monographie, la longueur s'étend au max. à 6'000 signes (espaces inclus), pour les ouvrages collectifs et les recensions de plusieurs ouvrages, max. 8'000 signes.

Normes éditoriales

Ces normes servent à faciliter le travail des auteurs et de l'éditrice de la revue pour une meilleure qualité du texte publié. La rédaction demande aux auteurs de les suivre scrupuleusement et les remercie pour leur collaboration.

1. Règles générales

1.1. Longueur des textes

Les travaux publiés ne devront en principe pas excéder 15 pages, notes comprises, à raison d'environ 2'800 signes par page. Les notes se limiteront dans la mesure du possible aux indications indispensables. Elles figurent en bas de page. Le nom de l'auteur et son adresse (institutionnelle ou privée) sont mentionnés au début de l'article.

Normes de présentation

Le texte doit être présenté de manière simple :

- Texte justifié, police Times New Roman 12 pour le corps du texte et Times New Roman 10 pour les notes de bas de pages
- Interligne simple, sans retrait de paragraphe, sans feuille de style particulière (style « Normal »), aucune césure de mot. Sont à éviter les caractères gras, soulignés, et les sauts de page.
- Le texte comporte des titres et sous-titres apparents (3 niveaux de sous-titre maximum) pour faciliter la lecture, en gras pour les titres, en italique pour les sous-titres.

Illustrations et légendes. Toute soumission peut être accompagnée de propositions d'illustrations. Les clichés ou images numérisées peuvent nous être envoyés le cas échéant (au format .jpg ou .tif, minimum 300 dpi, ou bien à titre indicatif en basse définition), avec l'indication éventuelle des détenteurs des droits d'auteur et de reproduction. Dans le texte, les appels de figure sont indiqués en gras comme suit : (**fig. 5**).

Les légendes préciseront au besoin : Prénom Nom, *Titre de l'œuvre*, date (sûre ou approximative), ville, lieu de conservation, n° inv. (le cas échéant).

Italique. L'usage de l'italique est réservé aux titres d'ouvrages et aux mots ou expressions en langue étrangère dans une phrase en langue française.

Nombres. Indiquer les nombres en toutes lettres, sauf les sommes d'argent et les statistiques, à donner en chiffres

Noms propres. Indiquer toujours, lors de la première occurrence, le prénom entier des personnes citées dans le texte, puis il est possible de n'indiquer que l'initiale et le nom.

Notes de bas de page. En numérotation arabe continue et automatique, en bas de page.

Siècles. Le quantième est indiqué en chiffres romains, suivi d'un « e » en exposant : XVII^e siècle.

2. Normes bibliographiques

La mise en page est du ressort de la rédaction. Le manuscrit doit être présenté au format Word (.doc ou .docx) sans mise en page particulière (surtout ne pas utiliser de feuille de style).

2.1. Présentation d'une monographie

Prénom et nom de l'auteur, *titre de l'ouvrage* (en italique), lieu d'édition, date de publication, éventuellement nb de pages.

Exemple: Frédéric de Chambrier, *Histoire de Neuchâtel et Valangin jusqu'à l'avènement de la maison de Prusse*, Neuchâtel, 1840, 360 p.

2.2. Présentation d'un article tiré d'une revue

Prénom et nom de l'auteur, « titre de l'article entre guillemets », *titre du périodique* (en italique), numéro du fascicule, date de la publication, emplacement de l'article dans le fascicule (pages).

Exemple: Willy Habicht, « Les industries de Serrières travers les âges », *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie* 25, 1922, pp. 5-149.

2.3. Présentation d'une étude tirée d'un recueil

Prénom et nom de l'auteur, « titre de l'étude entre guillemets », dans Auteur, *titre de l'ouvrage en italique*, lieu d'édition, année de publication, emplacement de l'étude dans l'ouvrage.

Exemple: Robert Darnton, « Le marché littéraire français vu de Neuchâtel (1769-1789) », dans *Aspects du livre neuchâtelois*, Neuchâtel, 1986, pp. 59-75.

Quand une étude a déjà été citée, on renoncera à la mention *op. cit.*, et l'on répétera la référence abrégée de la manière la plus claire.

Exemple: R. Darnton, « Le marché littéraire... », p. 70.

2.4. Source web

Prénom et noms, « Titre de l'article », *Titre de la publication ou nom du site*, volume, numéro (si indiqués), date de publication, URL (date de consultation).

Exemple: Jean-Pierre Jelmini, Michel Egloff, « Neuchâtel (commune) », dans *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 08 sept. 2021. Online: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/002853/2021-09-08/>, consulté le 22 fév. 2024.

2.5. Références déjà citées

Quand la même étude est citée dans des notes consécutives, on évitera la mention *ibid.*

3. Illustrations

- Les auteurs s'efforcent de fournir une ou plusieurs illustrations en rapport avec leur sujet, soit en joignant à leur manuscrit les images (fichier TIFF), soit en fournissant les indications utiles sur leurs propositions iconographiques et l'institution qui possède ces sources.
- Veuillez indiquer leur place souhaitée dans le texte, leur légende, et les transmettre à la rédaction accompagnée de l'autorisation de reproduction des ayants droit le cas échéant.
- Remettre séparément les tableaux et graphiques autres que Word (également indiquer la position dans le texte).
- Nous soulignons que la question des droits de publication d'une illustration est de la responsabilité de l'auteur et non de la RHN

Février 2024